

Sécurité routière

Alcool: régime sec pour les nouveaux conducteurs

Boire ou conduire? Dès le 1er janvier 2014, les détenteurs d'un permis provisoire, ainsi que les chauffeurs professionnels, devront réellement choisir. Car pour eux, ce sera zéro pour mille!

L'essentiel

- **Alcool** Dès le 1er janvier 2014, les jeunes conducteurs, notamment, devront avoir un taux d'alcool de 0‰ quand ils prennent le volant.
- **Témoignages** Des jeunes en phase d'apprentissage de la conduite commentent cette nouvelle mesure.
- **Via sicura** Plusieurs autres changements toucheront les automobilistes dès l'an prochain, notamment le fait de devoir rouler de jour les phares allumés.

Adrià Budry Carbó

La mesure est presque passée inaperçue, diluée dans le programme de sécurité routière Via sicura. Et pourtant, dès le 1er janvier, de nombreux conducteurs devront revoir leurs habitudes. L'alcool sera désormais totalement proscrit aux titulaires d'un permis provisoire ainsi qu'aux chauffeurs professionnels ou aux moniteurs de conduite, du moins s'ils entendent prendre le volant. Pour sensibiliser les jeunes, des affiches ornent les rues de Genève et des autres localités helvétiques sous le slogan «Zéro pour mille. Zéro problème».

0,1 pour mille

En réalité, la mesure s'appliquera à partir d'un taux de 0,1 pour mille. Pour les contrevenants, les sanctions iront de l'amende à la peine privative de liberté et au retrait de permis. La période probatoire de la licence (normalement trois ans) sera alors prolongée d'un an. En cas de deuxième retrait, le permis à l'essai sera annulé.

Le Touring Club Suisse avait critiqué ces dispositions en phase de consultation, sans toutefois rejeter le pack Via sicura: «Nous ne sommes pas convaincus que le zéro pour mille aura un effet sur la sécu-



Pour sensibiliser les jeunes à la nouvelle mesure, des affiches ont été placardées dans les rues. LAURENT GUIRAUD

Autres mesures

Dès le 1er janvier 2014, les automobilistes devront rouler les phares allumés de jour; une amende de 40 fr. sera infligée aux contrevenants. Autre changement à venir, les détenteurs d'un véhicule devront payer les amendes d'ordre si l'auteur de l'infraction n'est pas connu. Et dès le 1er juillet 2014, les conducteurs contrôlés avec un taux d'alcool dans le sang égal ou supérieur à 1,6‰ seront soumis à un test d'aptitude à la conduite. **C.G.**

rité routière. Au moindre problème, les jeunes sont déjà bien pénalisés. De plus, interdire l'alcool pendant le permis provisoire laisse entendre qu'ils auront le droit de boire par la suite», explique Moreno Volpi, son porte-parole.

Taux handicapant

Certains jeunes dénoncent aussi l'enchaînement de mesures les concernant (permis à l'essai, formation en deux phases). A 25 ans, Ernesto* n'a toujours pas son permis; trop cher et peu pratique. Il dénonce un enchaînement de mesures discriminatoires: «Le climat est vraiment mauvais. Je ne justifie pas l'alcool au vo-

lant, mais il y a une tendance à déresponsabiliser les jeunes. Je me demande vraiment combien d'accidents on recense avec une alcoolémie de 0,3 pour mille...»

Daniel Menna, porte-parole du Bureau de prévention des accidents (BPA), réfute, lui, toute volonté de stigmatiser: «La mesure a été édictée sur une base scientifique. Nous ne visons pas les jeunes mais les conducteurs inexpérimentés. Jusqu'à 0,5 pour mille, les effets de l'alcool n'altèrent pas suffisamment les capacités d'un conducteur chevronné pour justifier une interdiction. A l'inverse, pour les nouveaux conducteurs, ce taux peut être handicapant.»

Les jeunes sont en effet surreprésentés dans les statistiques d'accidents de la route. Les conducteurs entre 18 et 24 ans causent proportionnellement près de deux fois plus d'accidents liés à l'alcool que leurs aînés entre 25 et 44 ans et presque quatre fois plus que les 45 à 64 ans. Selon les estimations du BPA, un taux d'alcool de 0,3 pour mille augmente déjà le risque d'accident de 45% dans la catégorie des jeunes conducteurs. Le zéro pour mille devrait ainsi permettre d'épargner entre 5 et 7 vies par année ainsi que 50 à 70 blessés graves.

Dissocier alcool et conduite

«Après pesée des intérêts, la mesure ne semble pas disproportionnée», réagit Laurence Fehlmann Rielle, secrétaire générale de la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme. La conseillère municipale de la Ville de Genève y voit également un plus éducatif: «Il s'agit de dissocier alcool et conduite dans l'esprit des gens. Dans les pays scandinaves, il y a une forte pression sociale. Les gens ne prennent plus le volant s'ils ont bu, même modérément.» La socialiste rappelle aussi que le passage du 0,8 au 0,5 pour mille avait d'abord suscité une levée de boucliers de la part des lobbies des automobilistes et des cafetiers-restaurateurs.

Pourrait-on généraliser le zéro pour mille à l'ensemble des conducteurs? Pour les sondés, la population n'est pas encore mûre. Daniel Menna conteste même que cette mesure soit à l'agenda. Il reconnaît pourtant que «dans l'absolu, un taux généralisé de zéro pour mille devrait avoir des effets positifs sur la sécurité routière. Mais la mesure ne serait pas acceptée socialement. Durcir la législation pourrait entraîner des effets contre-productifs.» Laurence Fehlmann Rielle voit toutefois plus loin: «Ces jeunes conducteurs ne le resteront pas éternellement. Nous espérons qu'ils conserveront alors ces bonnes habitudes.»

Grâce au pack Via sicura, la Confédération espère, à terme, réduire d'un quart le nombre de morts et de blessés sur les routes. D'autres mesures s'appliqueront de manière échelonnée jusqu'en 2015.

*Nom connu de la rédaction

«Les chauffards n'ont pas besoin d'alcool»

● Principaux concernés par le zéro pour mille, les titulaires d'un permis à l'essai n'ont pas tous eu vent de la mesure qui les concernera dès janvier. Entre résignation et indignation, trois jeunes conductrices réagissent.

Naïma Musadak
Etudiante, 23 ans

Naïma Musadak, 23 ans, a reçu son permis provisoire il y a un an et demi. Dès janvier, elle tombera donc sous le couperet du zéro pour mille. Elle n'y voit cependant rien de révoltant: «La catégorie des nouveaux conducteurs cause effectivement plus d'accidents. Les jeunes ont moins d'expérience au volant. Ils ne connaissent pas leurs limites.» Naïma reste toutefois sceptique quant aux effets sur la sécurité routière: «Les chauffards n'ont pas

besoin d'alcool pour prendre des risques. Le rodéo des Charmilles l'a démontré.»

Laura Nimis
Stagiaire, 25 ans

Laura Nimis, 25 ans, vient, elle, d'obtenir son permis définitif. Elle n'est donc pas concernée par la mesure mais se sent tout de même ciblée: «J'ai l'impression qu'on généralise. Le discours est très stigmatisant à l'encontre des jeunes. On n'a aucun scrupule à leur imposer de nouvelles règles et de nouveaux coûts. Les anciens conducteurs pourront, eux, continuer à boire leur ballon de rouge au repas.» Pour Laura, ces derniers devraient eux aussi suivre des cours de temps à autre: «Les normes évoluent mais eux n'ont pas l'habitude de se remettre en question.»

Un avis partagé par **Justine Chauvin**, 23 ans, qui vient de fêter sa première année de permis à l'essai. Pour autant, elle n'est pas étonnée par la nouvelle mesure: «Cela s'inscrit dans la même logique que le permis à deux phases,

Justine Chauvin
Etudiante, 23 ans

avec une différenciation toujours plus forte entre les jeunes conducteurs et les chauffeurs expérimentés. A vrai dire, je pensais que le zéro pour mille était déjà en vigueur pour les permis provisoires.» L'étudiante rappelle, en outre, qu'en cas d'accident, même un taux d'alcool inférieur à 0,5 peut déjà être retenu à charge. «Mais la vraie question, conclut-elle en souriant, c'est de savoir si le zéro pour mille s'applique aussi aux jeunes cyclistes.» **A.B.C.**

PUBLICITÉ

www.rougefm.com
www.facebook.com/rougefm

